Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) de Nouvelle-Aquitaine :

Réunion de lancement

CRFB du 06/11/2020



Objectifs et enjeux du SRGS Un document rédigé par le CRPF NA

- Document à portée réglementaire
- Le document de référence pour la gestion durable des forêts privées
- Etabli dans le cadre défini par le Programme Régional de la Forêt et du Bois
- Un état des lieux de la forêt régionale à travers toutes ses dimensions et sa diversité
- Fixe les grandes orientations et les itinéraires sylvicoles qui permettent de valoriser les différentes fonctions des forêts privées

Eléments de contexte

- Nouveau contexte géographique et réglementaire :
 - Révision du PRFB, suite à l'adoption d'un nouveau PNFB,
 - Région dont les contours ont évolué,
 - Document soumis à évaluation environnementale.

Des enjeux qui s'intensifient :

- La prise en compte du changement climatique et des risques en général,
- Le marché du bois,
- Le rôle des forêts et de ses produits vis-à-vis du stockage du carbone,
- La nécessité toujours plus vive d'un équilibre sylvocynégétique,
- L'évolution des attentes sociétales...

Eléments de contexte

- Travail dans l'esprit d'une certaine cohérence nationale (trame commune)
- En s'assurant de la juste prise en compte des spécificités locales (pratiques sylvicoles, contextes économiques, objectifs de production...).
- → Bien positionner le curseur entre un document donnant des préconisations précises mais laissant une flexibilité pour intégrer les évolutions possibles (marchés, climat....)



Organisation en mode projet

 Deux pilotes locaux : Julie Pargade et Jean Marie Righi

 Groupe de travail technique CRPF (techniciens, ingénieurs, élus du CRPF, DRAAF)

 Une information en continu du Bureau du CRPF et lors des Conseils de Centre



La concertation

 Tout au long du projet avec des structures associées: DRAAF, DDT, DREAL, Conseil Régional, Syndicats des propriétaires forestiers, Coopératives forestières, Experts, Structures et associations environnementales....

• Lors des consultations réglementaires finales : le Préfet sollicite la validation de la CRFB et des Parcs Nationaux avant la consultation du public.

Procédure et calendrier

Octobre 2020 Juin 2021 Décembre 2021

Rédaction du projet de SRGS

Evaluation environnementale (art. R.122-17 du code de l'environnement)

Déclaration d'intention (6/10/20)

Concertation préalable du public (15 jours)

Réunion de lancement – CRFB (6/11/20)

Concertation des partenaires

Délibération du Conseil de Centre sur le projet de SRGS

Envoi à Madame La Préfète de Région pour avis

Consultation du public

Transmission à Monsieur le Ministre

Avis de la CRFB et du Conseil d'administration du CNPF rendu à Monsieur le Ministre

Arrêté ministériel

Information du public, et publication de l'arrêté



La structure du document

- Partie I : Diagnostic des aptitudes forestières
 - Description du milieu naturel
 - ✓ Description des forêts régionales
 - ✓ Eléments à prendre en compte dans la gestion : potentialités du milieu, équilibre forêt gibier, enjeux et risques
- Partie II : Les objectifs et méthodes de gestion
 - ✓ Les objectifs de gestion
 - ✓ Gestion sylvicole préconisée : régimes et traitements, itinéraires sylvicoles, coupes et travaux, essences recommandées, desserte...



